

Synthèse du rapport final

Résumé du projet „Alpages à moutons en Valais“ pour la communication et les démarches ultérieures

A) Brève description du projet

Le canton du Valais et l'Office Fédéral de l'Environnement ont demandé une analyse de l'estivage des moutons en Valais, afin de pouvoir clarifier les questions d'exploitation et de protection des troupeaux dans le cadre d'une planification globale des alpages. L'ordonnance sur les contributions d'estivage ainsi que l'ordonnance sur la chasse ont servi de structure juridique à l'exécution de la planification à moyen et long terme. La mission a été confiée à Agridea, qui, accompagné d'un groupe de pilotage, s'y est consacrée de 2012 à 2014.

B) Buts du projet « Planification des alpages à moutons dans le canton du Valais »

L'objectif était le suivant: établir, au moyen d'une démarche participative qui inclut les exploitants d'alpages et les éleveurs, les bases qui permettront d'optimiser les exploitations en fonction des besoins et d'atteindre les conditions préalables à la protection des troupeaux. Le relevé du périmètre de pâture, la planification grossière des pâtures, le calcul du rendement ainsi qu'un examen détaillé de l'infrastructure, du type de propriété et de la structure des troupeaux, sont des tâches inhérentes au projet. Les résultats obtenus permettront d'apporter des améliorations structurelles et d'accompagner le processus de modification nécessaire à une protection des troupeaux durable.

C) Résumé des résultats

1. Inventaire de l'estivage des moutons en Valais

La moitié des 50'000 moutons estivés en Valais sont en pâturage libre (pacage fixe), 14 % en pacage tournant, et 37% sont sur l'alpage en gardiennage permanent. La plus grande partie des 152 alpages estive entre 150 et 450 bêtes. Plus de 35 alpages comptent plus de 450 animaux. La plupart des alpages sont détenues par des corporations publiques ou des coopératives (des consortages en Haut-Valais). A peine un tiers des alpages sont exploités par un seul éleveur, un autre tiers par plus de 5 éleveurs. En Haut-Valais, les moutons estivés sont surtout des Blancs des Alpes et des Nez-Noirs ; en Bas-Valais, la majorité des moutons estivés sont des Blancs des Alpes et d'autres races à viande. La durée d'estivage varie de 70 à 150 jours. Depuis quelques années, et malgré les différences régionales, le nombre d'animaux estivés est en recul.

2. Différences entre le Haut-Valais et le Bas-Valais

L'élevage des moutons en Valais est marqué par des différences culturelles principalement calquées sur la barrière linguistique. Les deux cultures se réunissent en Valais central. Il existe des différences considérables au niveau des races, de la pratique de l'élevage, ainsi que des coutumes d'estivage. Cette situation se reflète dans les infrastructures, dans les traditions pastorales, de mêmes que dans les critères de sélection. Tandis que l'élevage de Nez-Noir détient une signification socio-culturelle importante, les moutons bas-valaisans sont choisis en fonction de critères nettement plus économiques. Cette « barrière de röstis » au niveau de l'élevage des moutons est également lisible autant dans les politiques agricoles que dans celles appliquées au sujet des grands prédateurs.

3. Recommandations pour l'exploitation

Les conditions topographiques et climatiques extraordinaires constituent le cadre idéal pour un mode d'exploitation extensive avec des moutons. Toutefois, afin d'avoir une influence positive sur le paysage et la biodiversité, il faut une pâture qui respecte à la fois les surfaces sensibles de haute altitude et les terrains de moyenne altitude situés au niveau de la frontière des broussailles et de la forêt, progressivement envahis par la végétation. Les recommandations ont pour objectif l'introduction d'un système de pacage tournant ou un gardiennage permanent, car ces deux systèmes permettent une utilisation optimale de la végétation. Des adaptations ont été conseillées pour 1/3 des alpages, afin d'empêcher la sur-ou sous-utilisation locale. Pour les 2/3 des alpages restants, la charge momentanée ne nécessite pas de modifications. Autrement dit, le système de pacage actuel respecte les conditions cadres écologiques, et les surfaces de pâture sont exploitées de manière durable. Beaucoup d'alpages pourraient, avec un système de pâture optimisé, estiver un plus grand nombre d'animaux. Etant donné le déclin des cheptels et la pression d'embroussaillage, il vaut la peine de procéder à une évaluation rigoureuse des surfaces qui continueront d'être destinées à l'exploitation.

4. Conditions pour la protection des troupeaux

15% des alpages réunissent les conditions nécessaires à la protection des troupeaux. Des adaptations ont été recommandées pour 60% des alpages. Pour les autres alpages la mise en place de mesures de protection reste difficile ou demande des efforts économiques qui semblent disproportionnés. Il existe de grandes différences entre le Haut-et le Bas-Valais au niveau des conditions de base. En Bas-Valais, les structures nécessaires à la protection des troupeaux existent déjà sur 1/3 des alpages. En Haut-Valais par contre, seulement 10% des alpages remplissent les conditions de base. En considérant la grandeur des alpages et leur potentiel de pâture, on peut affirmer que les alpages sur lesquels la totalité des moutons est actuellement estivée pourraient être protégés. Ceci implique l'abandon des surfaces ponctuelles difficiles à protéger ou l'utilisation plus intense des surfaces « bien situées ». Afin de remplir les conditions nécessaires au placement de chiens de protection, il faudrait en premier lieu changer le système de pâture en Haut-Valais, et améliorer l'infrastructure destinée au personnel pastoral. En Bas-Valais, il s'agit de parvenir à une utilisation de chiens de protection qui n'entraîne pas de conflit. Comme la fréquentation touristique y est par endroits très élevée, il existe un risque potentiel de conflits entre les touristes et les chiens de protection. Un examen approfondi de la situation doublé de conseils ciblés sont donc indispensables. Pour le bon fonctionnement de la protection de troupeaux comme pour celui de l'exploitation, la taille des troupeaux ne devrait pas être trop importante dans les zones présentant une topographie difficile. L'utilisation mixte du gardiennage et du pacage tournant semble constituer la solution idéale pour optimiser l'exploitation et l'efficacité des mesures de protection.

5. Bergers et logements

Afin que l'estivage puisse jouer son rôle positif en matière d'entretien du paysage, de biodiversité, du bien-être de la faune et de la production de produits de bonne qualité, il faudrait pouvoir engager des bergers compétents, autrement dit pouvoir compter sur des conditions cadres favorables à cette nécessité, que ce soit au niveau de la formation, des logements, du salaire ou encore de la valorisation générale accordée à ce travail. Existante depuis 4 ans, la formation de bergers entend contribuer à l'amélioration qualitative du travail. Cependant, les possibilités d'hébergement sont souvent inexistantes en Haut-Valais, tandis qu'elles sont lacunaires ou mal disposées en Bas-Valais. En maints endroits, malgré les contributions d'estivage, les salaires demeurent insuffisants et ne permettent ni de dédommager les travaux ni d'endiguer la haute fluctuation. A cela s'ajoute le fait que l'engagement saisonnier est une pratique demande beaucoup de flexibilité. La politique de la Confédération entend renforcer les incitations en augmentant le soutien financier à l'estivage.

6. Structures régionales

En plus des différences entre le Haut-et le Bas-Valais, il existe des différences régionales au niveau de l'élevage des moutons et de la pratique d'estivage. Ainsi les régions se différencient considérablement par leur système de pacage et leur estivage effectif. Par conséquent, on distingue 19 vallées et régions dans la planification d'alpages à moutons. Par endroits, les moutons ne jouent pratiquement pas de rôle dans l'exploitation des alpages, alors qu'à d'autres, ils sont majoritaires parmi les animaux de rente. La signification du mouton dépend du rôle que joue le gros bétail. Dans certains alpages, l'utilisation mixte de différentes espèces est encore pratiquée, alors que dans d'autres, la vache laitière a pratiquement disparu. La mise en œuvre de la planification d'alpage doit être adaptée aux besoins locaux et autres contraintes extraordinaires, dans un contexte régionalement différencié.

D) Mise en œuvre et démarche ultérieure

La vulgarisation agricole du Canton devrait soutenir les recommandations pour l'exploitation et la protection des troupeaux, ainsi que pour le système de pacage, afin de permettre la mise en œuvre d'une planification des alpages durable. De même, les 152 rapports individuels sur les alpages et les recommandations seront remis à l'administration afin d'exécuter les bases légales de l'ordonnances sur les paiements directs et de l'ordonnance sur la chasse. L'existence de conditions cadres politiques au niveau national et au niveau cantonal montreront dans quelle mesure des mesures adaptées pourront être mises en œuvre, autant pour les adaptations structurelles que pour l'utilisation de bergers et de chiens de protection. L'objectif à atteindre est le suivant : la réalisation progressive de la planification, étalée sur plusieurs ans selon les attaques du loup, en poursuivant une démarche régionale.